



INFOS MUNICIPALES

n° 90

« La petite Gazette »

Décembre 2025

Document disponible en mairie, sur notre site : www.mairie-ileauxmoines.fr –

Abonnement : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr

REUNION PUBLIQUE :

Plus de soixante-dix personnes ont participé au rendez-vous.

Le support de l'exposé du maire qui n'a pas pu être utilisé sera sur le site de la mairie à compter de la semaine du 8 décembre.

RUE BENONI PRAUD : TRAVAUX DE NUIT :

Pour des modifications d'adduction d'eau et de branchement aux eaux usées, des travaux ont dû être programmés par la SAUR, à compter du 8 décembre (autorisation jusqu'au 10 décembre) de 21h à 6h du matin. Il est très vraisemblable qu'une seule nuit sera nécessaire, celle du lundi 8.

Le passage restera ouvert aux piétons et deux roues, lesquels devront circuler avec prudence. La circulation des automobiles et véhicules assimilés sera interdite dans cette tranche horaire.



ENFOUISSEMENT DES LIGNES POINTE DU TREC'H :



La première tranche d'enfouissement est réalisée. Parties de l'esplanade de la cale Est, les lignes sont remontées jusqu'à la route à hauteur de la carrière. Nous allons entrer à présent dans la partie difficile de la route communale. La technique de l'entreprise demeure la même : creuser, dérouler et combler au fur et à mesure. Pour autant à partir de cette première semaine de décembre, bien que la route ne soit pas bloquée, il demeurera difficile de se rendre à la pointe en voiture et vélo.

LES ILLUMINATIONS DE NOËL :

Installées dans la semaine, les illuminations de fête seront officiellement allumées à compter du vendredi 5 décembre.

Rendez-vous est pris pour se retrouver nombreux sur la place du marché. Le décor de fête a été pensé, réalisé avec talent et passion par Maryse et Gilles Cohen, Marthe Vitrac et les services techniques municipaux. La magie de Noël passe aussi par la capacité des adultes à retrouver une âme d'enfant !

La fête à l'occasion du lancement de ces illuminations permettra à la chorale des enfants de l'école, au Cœur de l'Île aux Moines de se produire en public. Nous avons aussi sollicité la participation de la troupe « Y'a un trou dans le mur » qui nous émerveillera comme les années passées. Nous clôturerons la soirée par le service d'une boisson chaude....

Le rendez-vous est fixé sur la place du Marché à 18 heures le vendredi 5 décembre.

LE NOEL DES ENFANTS :

Comme tous les ans, les enfants, jusqu'à la classe de sixième incluse, ont rendez-vous en mairie le jeudi 18 décembre à 18 heures pour accueillir le Père Noël.

LES TRANSPORTS EN VTC :

A la lecture de Ouest France du 1^{er} décembre nous apprenons que, malheureusement, les deux transporteurs de personnes de l'île envisagent de s'arrêter le 4 janvier, faute d'atteinte de l'équilibre économique de leur activité privée.

La mobilité collective sur l'île a été une préoccupation constante des élus depuis 2014. Les propositions faites n'ont pas été retenues par les potentiels bénéficiaires.

La compétence des transports a été transférée à l'agglomération qui n'a, à ce jour, eu aucun contact avec les entreprises concernées.

La Mairie est favorable au maintien d'un service privé. Il appartient aux entrepreneurs de le définir et nous accompagnerons les propositions apportant le service attendu, si nous y sommes associés.



LE REPAS DES AÎNÉS :

Les inscriptions pour le traditionnel repas de fin des aînés se clôturent. Rendez-vous est donné aux îlois âgés de plus de 75 ans, vivant en permanence sur l'île, le vendredi 12 décembre à 12 h au Baden Rock de Port-Blanc (bateau de 12 h). La mairie coordonnera les déplacements de ceux qui n'ont pas de solution de co-voiturage avec leurs voisins.

LA GAZETTE DE NOEL

Le numéro 50 est en cours d'impression, il devrait être disponible à compter du 18 décembre à l'accueil de la Mairie.

LE SOUTIEN AU C.C.A.S. :

La période de fin d'année est l'occasion d'effectuer les dons aux organismes pouvant les recevoir et aptes à délivrer les reçus libératoires exigés par les services fiscaux.

Notre Centre Communal d'Action Sociale en fait partie. L'essentiel de son activité et de son budget sont consacrés au soutien du bon fonctionnement de notre EPHAD.

La commune s'enorgueillit de disposer d'un tel équipement de qualité grâce à l'investissement de son personnel. Au jour le jour, 365 jours par an les vingt et un pensionnaires bénéficient de l'attention d'une équipe de professionnels qui contribuent à démontrer que tels ceux de l'astre solaire, « même les couchants peuvent être beaux ». Les dons sont à libeller à l'ordre du CCAS de l'Île aux Moines et déposés ou expédiés Résidence Léon Vinet, rue de l'Eglise ou remis à l'accueil de la Mairie. A réception, les reçus libératoires seront établis. Les réductions d'impôt sont de 66% du don dans la limite de 20% des revenus imposables. Merci de votre générosité.

LE RECENSEMENT 2026

Rappelons qu'il aura lieu à partir du 15 janvier jusqu'au 14 février 2026.

Carole Bellego et Jean-Marie Danet seront les agents recenseurs et travailleront sous la responsabilité de Céline Dupuis, coordinatrice municipale.



LES VŒUX 2026

La cérémonie municipale d'échange de vœux aura lieu le samedi 10 janvier à 11h.

LE BON REFLEXE LOGEMENT



Le bon réflexe logement :
l'ADIL du Morbihan

Vous vous posez des questions sur votre logement ?

L'ADIL du Morbihan vous informe gratuitement, en toute neutralité sur vos droits et obligations, que vous soyez locataire, propriétaire ou futur acquéreur.

- Quel est le préavis pour reprendre un logement locatif ?
- Qui doit payer les réparations dans un logement loué ?
- Peut-on augmenter le loyer après les travaux ?
- Mon logement est-il conforme aux normes de décence ?
- Quelle est ma capacité d'emprunt pour acheter mon futur logement ?
- Quelles démarches et aides pour rénover, adapter ou agrandir ma maison ?

Pour toutes questions juridiques, financières ou fiscales, sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits.



02 97 47 02 30

www.adil56.org



adil56.rdv.date

Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan - 14 rue Ella Maillart 56000 Vannes - 6 rue de l'Aiglon 56100 Lorient

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026 :

Elles ont été fixées aux dimanches 15 et 22 mars (si un deuxième tour est nécessaire).

Les inscriptions légales sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 6 février 2026. Pour y être autorisé, il faut justifier d'une attache à la commune (domicile ou paiement d'impôts communaux depuis deux ans).

Attention : Nouveautés pour le scrutin. En mai 2025 des modifications de la loi électorale sont intervenues pour les communes de moins de 1000 habitants.

1°) C'est un **scrutin de liste paritaire** : Les candidats à la mission doivent se constituer en liste où alternent les femmes et les hommes.

2°) Le nombre de conseillers est fixé par la loi, en fonction de la strate dans laquelle se trouve la commune. L'Île aux Moines doit ainsi élire **15 conseillers**.

3°) Une liste est réputée complète si elle regroupe au moins 13 candidats. Pour prévenir d'éventuels désistements elle peut monter à 17 en respectant toujours le principe la parité.

4°) Toute candidature individuelle, toute liste inférieure à 13 **sont interdits**.

5°) Dépouillement :

UN SCRUTIN DE LISTE INTERDIT TOUT AJOUT , TOUTE MODIFICATION DU BULLETIN OFFICIEL. Dans ce cas, le bulletin est nul.

À RETENIR !

Vendredi 5 décembre : Spectacle et illuminations de fin d'année, place du Marché

Samedi 6 décembre : Soirée de la Sainte-Barbe

Vendredi 12 décembre : Repas des aînés à Port Blanc.

Dimanche 14 décembre : Ciné-club, salle du Rinvill, 17 h

Samedi 20 décembre : Marché de Noël, place du Marché